

Formacode : 42121 - Code Rome : C1501

Eligible CPF - - n°161330



BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES

PUBLIC VISÉ

Tout public
Demandeur d'emploi
Salarié(e)s
Plan de formation / CIF
Individuels payants
Contrat ou période de professionnalisation
Contrat de sécurisation professionnelle
Compte Personnel Formation

NATURE DE LA VALIDATION

Validation de la formation :
diplôme BTS Professions Immobilières
Ouverture possible suite de parcours :
Licence professionnelle

DUREE

Durée en centre : 950 heures
Durée en entreprise : 280 heures
Durée hebdomadaire moyenne :
35h / semaine

DATES PREVISIONNELLES

Du 07/09/2016 au 31/05/2017.

LIEUX DE FORMATION

GMTE93
Saint-Denis - Espace Lurçat
2 rue Diderot
93200 Saint-Denis
Tél : 01.49.44.42.70

CONTACT

Service accueil formation

OBJECTIFS

Devenir gestionnaire de biens immobiliers locatifs ou de copropriété, négociateur / négociatrice immobilier.

CHAMP PROFESSIONNEL - MÉTIERS VISÉS

Agences immobilières, cabinets de gestion immobilière, organismes de logements social
Métiers : Agent immobilier, négociateur immobilier, gestionnaire de parc
A noter : l'obtention du BTS permet la délivrance de la carte professionnelle (carte T et G)

PRE-REQUIS

Positionnement : réglementaire.
Baccalauréat technique/général ou professionnel commerce ou comptabilité ou niveau Bac avec trois années d'expérience professionnelle dans la branche (commerce-comptabilité) ou niveau CAP/BEP avec une expérience professionnelle significative dans le domaine concerné
Niveau d'entrée : niveau IV (BP, BT, baccalauréat professionnel ou technologique)

MODALITES DE RECRUTEMENT

Contactez le Greta qui propose la formation

MODALITES PEDAGOGIQUES

Cours du jour

CONTENUS

Conseil en ingénierie de l'immobilier

- ▶ Droit et veille juridique
- ▶ Économie et organisation
- ▶ Architecture, habitat et urbanisme, développement durable

Communication

Techniques immobilières

- ▶ Transaction
- ▶ Gestion de copropriété
- ▶ Gestion locative

Formation d'initiative locale

Période de formation en entreprise